

Situation dans les EMS valaisans

Les récents articles du Nouvelliste sur la prise en charge des personnes âgées dans les EMS de notre canton ont mis en évidence de possibles dysfonctionnements et cas de maltraitance.

Permettez-moi de rappeler que l'ombudsman de la santé et des institutions sociales a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2018 (www.ombudsman-vs.ch). Ce nouvel organe collecte les plaintes et signalements des patients et/ou de leurs proches. Il examine également les signalements transmis par le personnel des institutions sanitaires et sociales ainsi que ceux formulés par des lanceurs d'alerte. La mise en place de cet organe, indépendant de l'administration cantonale, a comblé un vide juridique dans le système actuel de médiation.

Il est à noter que l'ombudsman offre ses prestations indépendamment des voies de recours pénales, civiles et administratives et qu'il intervient avant que ces voies ne soient utilisées. Ce service à la population est gratuit. Il est assuré par un bureau d'avocat, ce qui permet une parfaite confidentialité.

En complément de ce dispositif, la Commission de surveillance des professions de la santé instruit et enquête sur les plaintes administratives déposées à l'encontre des professionnels de la santé. Elle est compétente pour traiter des cas de fautes professionnelles alléguées contre des actes exécutés par des personnes exerçant une profession de la santé, ainsi que des violations des droits des patients.

Je relève également qu'en vue de garantir la qualité des prestations dans l'optique d'une amélioration continue, l'Association Valaisanne des EMS (AVALEMS) a déployé le système qualité « qualivista » au sein de ses établissements. Cette introduction a nécessité un engagement conséquent de tous les partenaires. Ce système permet de documenter la qualité de la prise en charge dans les EMS, mais aussi de simplifier les contrôles effectués par le canton. Dans une première étape, 99 critères de qualité sont suivis. Ils touchent à tous les domaines de la prise en charge. La deuxième étape, prévue en 2021, ajoutera 60 critères supplémentaires.

Aucun système n'est parfait, il peut toujours être perfectible et les divers partenaires œuvrant dans le domaine des soins de longue durée y travaillent au quotidien. Je leur témoigne toute ma gratitude pour leur engagement en faveur du bien-être des résident.e.s. Je remercie également toutes celles et ceux qui ont eu le courage d'attirer l'attention sur des manquements afin qu'ils puissent être corrigés.

Je conclus en soulignant que la situation dans les EMS de notre canton est globalement bonne, garantissant ainsi à nos aînés un séjour digne dans nos établissements.